

# LE FONDS VERT

Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



## Développement du covoiturage

Édition 2023

FRANCE  
NATION  
VERTE >  
Agir • Mobiliser • Accélérer



# Les grands objectifs du fonds vert

Constat :

Aujourd'hui moins de 900 000 déplacements sur 100 000 000 en co-voiturage

Gaz à effet de Serre : la voiture représente 15 % des GES

75 % du potentiel des voitures non exploité !

**Objectif du Fonds vert covoiturage** : atteindre 3Millions de trajets  
quotidiens



# Ce que peut apporter le covoiturage

Économie : pour les covoitureurs jusqu'à 2000€ par an, lutte contre la précarité mobilité qui touche 13,3 M de personnes en France

Aménagement du territoire : Désenclavement de zones peu denses (nécessitant peu de nouvelles infrastructures),

Réduction des émissions de gaz à effet de serre si atteinte de l'objectif de 3M de trajets par jours : 4,5 MT évités pour 3M de déplacements par jour (1 % de la production totale du pays)

...



# Les projets éligibles

Axe 1 : études de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructure

Axe 2 : travaux d'infrastructures, d'équipements dédiés au covoiturage

Axe 3 : frais de fonctionnement des lignes de covoiturage

Axe 4 : outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage

Axe 5 : incitations financières à la pratique du covoiturage



# Exemples de projets éligibles

Axe 1 : études de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructure

- Schémas directeurs départementaux d'aires de covoiturage
- Documents de planification locale de covoiturage intégrés aux plans de mobilité par ex
- Étude de création de lignes de covoiturage, de stratégie de rabattement,
- Étude d'adaptation d'infrastructures et d'équipements publics existants nécessaire à l'essor du covoiturage



# Exemples de projets éligibles

Axe 2 :travaux d'infrastructures, d'équipements dédiés au covoiturage

- Travaux d'adaptation/création d'équipement publics (aires, places de stationnement...)
- Équipement et matériel informatique pour suivi de l'occupation, système de comptage
- Création de voies réservées...



# Exemples de projets éligibles

Axe 4 : outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage :

- Développement de sites internet
- Développement d'applications numériques
- Actions d'animation pour accompagner le lancement d'une campagne par ex



# Focus Axe 5 : incitations financières à la pratique du covoiturage

Dispositif réservé aux campagnes paramétrées au sein du registre de preuve de covoiturage

Prise en charge du budget alloué à une incitation financière pour une période d'1 an max, à raison de 1€ État pour 1€ collectivité

Les campagnes comprennent aussi les frais de communication et d'animation



# Porteurs de projets éligibles

Les collectivités

ou

leurs groupements compétents en matière de  
covoiturage (autorité organisatrice de mobilité,  
gestionnaires de voirie)

➡ Co-portage possible



# Critères de sélection des projets

- Priorité aux projets améliorant l'accès aux bassins d'emploi et aux agglomérations pour les habitants des zones périphériques,
- Système organisant le rabattement vers les transports collectifs
- Projets portés dans une approche intercommunale (impactant plusieurs communes),
- **Les projets doivent être mûres.**
- **Les projets ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt du dossier de demande auprès du fonds vert (sauf axe 5 avec rétroactivité possible jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023)**



# Info complémentaires

Les projets peuvent être éligibles à plusieurs axes du volet covoiturage, mais pas à plusieurs dispositifs de fonds vert

Cumul possible avec d'autres dispositifs d'aides dont DETR/DSIL, dans la limite de 80 % d'aide globale (20 % à la charge du porteur de projet)



# Où trouver les informations



## LE FONDS VERT

Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



## AXE 3

### Développement du covoiturage

Édition 2023



Cahier d'accompagnement des porteurs  
de projet et des services instructeurs



# Comment postuler ?

Une seule option

démarche simplifiée

